



>>> Politiques communautaires

# Interreg 3

## financement sans frontières

**L'initiative communautaire Interreg vise à promouvoir les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales dans et autour de l'espace européen. À vocation généraliste, ce financement s'applique tout particulièrement à des sites, espèces et phénomènes naturels qui, par définition, ne connaissent pas de frontières.**

Toujours en quête d'unité, l'Europe met la main au portefeuille et, avec le dispositif Interreg, s'achète une dynamique interrégionale. Troisième du nom, Interreg III couvre la période 2000-2006 et permet de financer des projets communs à des organismes de nationalités différentes. Ils sont soit transfrontaliers (volet A), soit transnationaux (volet B), soit encore interrégionaux (volet C). Interreg bénéficie d'un budget total de 4,875 milliards d'euros dont 397 millions destinés à la France. La contribution peut atteindre 75 % du coût total d'un projet dans les régions de l'objectif 1 et 50 % ailleurs.

### Priorité à la coopération transfrontalière

Le volet A mobilise 50 à 80 % des financements et concerne les coopérations entre régions contiguës, dites transfrontalières. Son objectif est de développer et mettre en œuvre des stratégies communes de développement. Un ensemble de zones éligibles a été désigné sur le territoire de l'Union. En outre, le règlement Interreg a fixé des domaines prioritaires qui couvrent un champ d'actions particulièrement large: développement économique, social, environnemental, culturel... Cette démarche s'applique tout particulièrement à la gestion de milieux naturels (cours d'eau, forêts, espèces...) qui, par définition, méconnaissent les frontières humaines. Ainsi, par exemple, un projet dont l'objectif est le suivi de l'évolution des forêts rhé-

nanais, est en cours entre l'Alsace et le land du Bade-Wurtemberg. Comme plusieurs autres, il a été financé au titre d'Interreg II. Chaque zone éligible possède son comité

### Où trouver l'information?

>>> **site internet** infoeregio liste des régions éligibles volets A, B et C • **Détail des domaines d'action prioritaires** <http://www.interreg3c.net> [http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy/interreg3/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3/index_fr.htm)

>>> **Préfecture.** Pour connaître les coordonnées du secrétariat dont vous dépendez: Sgar, Secrétariat général pour les affaires régionales • Préfecture de région.

>>> **Datar.** Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale 14 avenue Charles Floquet 75343 Paris cedex 07 Tél.: 0140651185 contact: Claude Marcori <http://www.datar.gouv.fr>

>>> **Commission européenne.** Direction générale de la politique régionale 200 rue de la loi 1049 Bruxelles Tél.: 00322295 00 07 Fax: 00322296 32 90 contact: Esben Poulsen [esben.poulsen@cec.eu.int](mailto:esben.poulsen@cec.eu.int)

de pilotage transfrontalier. Celui-ci est composé de représentants des autorités nationales, régionales et locales. Le comité décline, sur son territoire, les objectifs prioritaires par le biais d'un «programme opérationnel» et décide des procédures, des modalités et des échéances pour la soumission et la sélection des projets qui lui sont proposés par son secrétariat. C'est à ce même secrétariat que les porteurs de projets retirent et déposent leur dossier de candidature. Des appels à projets sont lancés régulièrement (en moyenne deux fois par an). Aujourd'hui près de 60 programmes sont mis en œuvre dans l'Union, soit environ un programme par frontière entre états membres.

### Les régions s'organisent

Le volet B (environ 15 % du budget total) vise la coopération entre autorités nationales, régionales et locales en vue de promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union. Il concerne l'ensemble de l'Union, découpée en grandes régions, et s'étend y compris aux pays avoisinants (exemple: espace Méditerranée). Les domaines de coopération sont très variés. Ils peuvent aussi bien concerner le développement territorial que la conservation de l'environnement ou le développement de systèmes de transport... Le fonctionnement est le même que pour le volet A mais à plus large échelle: comité de pilotage transnational, définition d'un programme opérationnel et mise en place d'un secrétariat pour chaque territoire concerné.

### Coopération interrégionale et mise en réseau

Le troisième volet (volet C) permet à des régions qui ne sont pas contiguës, voire très éloignées les unes des autres, de nouer des relations qui peuvent aboutir à des échanges d'expériences et à l'établis-

## Cas pratique Interreg III B

### Habitatp Un suivi transnational des espaces alpins

**Financé à 50 % par l'Union européenne, le projet Habitatp a démarré en 2002, pour trois années. Il est doté d'un budget de 1,5 million d'euros et figure parmi les 8 projets (sur 37) retenus au titre du programme Interreg III B espace alpin.**

Comment envisager une surveillance pérenne de l'état des sites Natura 2000 en zone alpine? En unifiant les standards de recensement des sites, a répondu le groupe de travail «habitat» du Réseau alpin des espaces protégés (RAEP). C'est ainsi que onze partenaires, issus de cinq pays, se sont associés pour déposer une candidature au titre d'Interreg III B.

### Un référentiel d'interprétation cartographique

Le projet est coordonné par le Parc national de Berchtesgaden qui, depuis plusieurs années, utilise avec succès des méthodes de suivi périodique par interprétation de photos aériennes infrarouges. L'originalité de la démarche réside dans l'utilisation d'une légende cartographique uniformisée, qui rend possible la comparaison des observations, dans l'espace (comparaison de sites) comme dans le temps (évolutions d'un site). Cette expérience sera étendue aux dix autres espaces protégés de l'arc alpin adhérent au projet. Pour cela, une clé d'interprétation commune des types d'utilisation du sol dans les espaces protégés alpins est en cours de

sement de réseaux. Dénommé coopération interrégionale, ce volet a pour objectif l'amélioration de l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'information et un partage d'expériences. Il concerne plus particulièrement les régions en retard de développement et en cours de reconversion. Les domaines d'action prioritaires sont très larges et de nombreux porteurs de projets peuvent y trouver leur compte. Ce dernier volet a été scindé en quatre zones couvrant l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Chaque zone est coordonnée par son propre secrétariat. Interreg offre un très bon cadre de coopération pour les projets transnationaux. En outre, sa gestion décentralisée (préfectures ou régions) facilite l'accès aux informations. Même s'il ne faut pas sous-estimer les difficultés liées à la langue, la culture et le multipartenariat dans la gestion d'un projet transnational, la plus-value de l'initiative reste conséquente. Les collaborations initiées à l'occasion d'un projet Interreg débouchent la plupart du temps sur des réseaux pérennes et de nouveaux projets communs. ■

HÉLÈNE HASLE

>>> **Conseil régional d'Alsace**  
Tél.: 0388156867  
Mél: [helene.hasle@region-alsace.fr](mailto:helene.hasle@region-alsace.fr)

Article rédigé en collaboration avec **enviropea: informations et formation sur l'Europe et l'environnement. Pour en savoir plus et recevoir la lettre gratuite d'information: site [enviropea.com](http://www.enviropea.com). <http://www.europa.eu.int/comm/life/home.htm>**

Tout type d'organisme peut prétendre à un financement Interreg. Associations, collectivités publiques et parapubliques, syndicats, entreprises (rare mais éligible). Il faut quand même souligner qu'Interreg privilégie les organismes publics et que les gestionnaires de territoire ont une place naturelle dans le dispositif.

développement. Elle autorisera la création d'une base de données géographiques transnationale, accessible et partagée. Ce système d'informations géographiques constituera le point de départ d'une étude de la structure et de la diversité des régions, qui conduira à une analyse de leurs changements à long terme.

### Déjà une base de données sur internet

Après 6 mois, les premiers résultats tangibles sont disponibles. Le référentiel d'interprétation des paysages est en ligne en 4 langues sur la plate-forme Internet <http://www.habitatp.org>. Les survols pour la prise des images aériennes sont prévus pour cet été. À la fin du projet, les types d'utilisation du sol les plus significatifs dans les espaces protégés alpins seront disponibles. Par son contenu scientifique et son format plurilingue, cette base de données commune sera de grande valeur pour la résolution des problématiques transalpines portées par les onze partenaires: les parcs nationaux de Berchtesgaden, Stelvio, Hohe Tauern, la Vanoise, les Écrins, Dolomiti Bellunesi, Gran Paradiso et de Suisse, ainsi que les gestionnaires d'espaces protégés alpins Asters, Province autonome de Bolzano et Mont Avic. Par la suite, cette base de données pourra être étendue à d'autres régions. ■

>>> **Contact**  
Annette Lotz, manager du projet Habitatp, [poststelle@habitatp.org](mailto:poststelle@habitatp.org)

## Programmes d'initiative communautaire

Interreg est l'un des quatre programmes d'initiative communautaire, les PIC. En effet, pour financer la mise en œuvre de sa politique de développement régional, l'Union européenne s'est dotée de quatre enveloppes financières appelées fonds structurels: le Fonds européen de développement régional (Feder); le Fonds social européen (FSE); le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga); l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop). Ces fonds interviennent par la réalisation d'objectifs prioritaires, le financement d'initiatives communautaires ou encore le soutien d'actions innovatrices. Interreg est une des quatre initiatives communautaires, il est financé intégralement par le Feder. Les trois autres programmes d'initiative communautaire sont les suivants: Leader pour le développement rural (financement Feoga), Urban pour la réhabilitation urbaine (financements Feder et FSE), Equal pour la coopération transnationale sur les nouvelles méthodes de lutte contre la discrimination et les inégalités sur le marché de l'emploi (financement FSE). ■